



- Communiqué de presse -

***Assistants Socio-Educatifs et Educateurs  
de Jeunes Enfants, mal-reconnus,  
au cœur de la tourmente au CSFPT,  
suite au report PPCR.***

L'UNSA s'est battue pour que les Assistants Socio-Educatifs (ASE) et des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) soient reconnus et intègrent la catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2018 dans le cadre du PPCR.

L'actuel Gouvernement a décidé de reporter d'un an l'application des dispositions PPCR, maintenant en catégorie B les ASE et EJE jusqu'en février 2019. L'UNSA a voté contre ce report.

A peine plus d'un mois après sa décision de report de PPCR, le Gouvernement propose un « bidouillage » juridique pour faire voter en catégorie A des agents maintenus en catégorie B, à qui il refuse l'accès à la catégorie A avant la date des élections professionnelles du 6 décembre 2018 !

L'UNSA n'est pas d'accord, et a déposé et âprement défendu au CSFPT un amendement, pour que ces agents soient intégrés dans la catégorie A au 1<sup>er</sup> octobre 2018, avant la date d'établissement des listes électorales, comme cela avait été négocié et approuvé par décret. Cet amendement, portant sur les décrets n°2017-901 et n°2017-902, a été jugé irrecevable par le Gouvernement. A défaut, l'UNSA s'est donc associée au vœu formulé par les organisations syndicales, demandant l'intégration de ces agents en catégorie A au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Malgré cela le Gouvernement, empêtré dans son obstination, maintient sa position lors du CSFPT du 20 décembre 2017, au risque de créer des annulations par les tribunaux administratifs des décisions prises à la suite des avis rendus par des CAP nouvellement élues et irrégulièrement composées.

---

20/12/2017

Contact : Sophie Huneau – 07 52 60 78 18